

DECIDE :

- d'adopter de supprimer l'emploi d'adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, et la création d'un emploi d'adjoint Technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C au service Technique à compter du 01 juin 2025,
- de modifier le tableau des emplois (annexé à la présente délibération).
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré le 08 avril 2025

Et ont signé au registre les membres présents.

**La Secrétaire de Séance,
PASSY Dominique**



**Le Maire,
GERVAIS André**

